FO Agriculture

A Paris, le 21 novembre 2019

N. Réf. : JCL/PC

Monsieur Didier GUILLAUME
Ministre de l'agriculture et de l'alimentation

78 rue de Varenne

75349 PARIS 07SP

Objet : préavis de grève

Recommandé avec accusé de réception

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983, nous vous informons que l'Union des syndicats Force Ouvrière du ministère en charge de l'agriculture (FO Agriculture) appelle tous les agents du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, y compris l'enseignement agricole, et de ses établissements publics sous tutelle à cesser le travail à compter du 5 décembre 2019. Compte tenu de l'aménagement du temps de travail et de l'organisation des services, cette grève pourra commencer pour certains agents le 4 décembre à 20h00.

Ce préavis de grève s'inscrit dans le cadre de journées nationales d'actions décidées par la confédération générale du travail Force Ouvrière dans laquelle s'inscrit la fédération générale des fonctionnaires Force Ouvrière (FGF), la fédération Force Ouvrière de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services (FEETS-FO) et la fédération de l'administration générale de l'État (FAGE).

Sous un faux prétexte homogénéisation, le projet de réforme de retraite DELEVOYE a pour but essentiel de baisser les pensions de manière drastique, en particulier pour vos agents et accentuera automatiquement la discrimination femmes-hommes. C'est une réelle régression sans précédent pour tous les salariés. Les salariés n'auraient plus des droits selon ce qu'ils ont cotisé, mais des points sans aucune garantie de la valeur. Par ailleurs, les réserves des caisses particulières et complémentaires seraient confisquées par l'État. L'arbitraire du maintien de la part des pensions à 14% du PIB avec une augmentation du nombre de retraités aura pour conséquence inéluctable de baisser nos retraites, de faire partir plus tard les salariés et donc de baisser leur espérance de vie en bonne santé. L'objectif recherché est simple : baisser la part de la rémunération du travail via la baisse des retraites par répartition, au profit du capital en développant les systèmes par capitalisation. Nous estimons que tous les secteurs, privé-public, seront touchés par cette contre-réforme. Nous revendiquons le maintien du Code des pensions civiles et militaires et le calcul des pensions sur le dernier traitement indiciaire détenu durant les 6 derniers mois d'activité.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre détermination syndicale.

Le Secrétaire général,

Jean-Christophe LEROY

Secrétaire général FO Agriculture
78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP
Tél. 06 11 54 05 32
E-mail jean-christophe.lercy@agriculture.gouv.fr